



Dossier de presse

10 décembre 2015

PRÉSENTATION DE L'OFFRE SOLAIRE EEC
POUR LES PARTICULIERS.

EN PARTENARIAT AVEC :



Innovier pour mieux vous servir

EEC lance une offre solaire pour les particuliers

En date du 1^{er} décembre 2015, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a voté un arrêté fixant les conditions d'achat de l'électricité produite en autoconsommation par les panneaux photovoltaïques des particuliers clients du réseau public de distribution. Cet arrêté permet aux ménages d'installer des panneaux photovoltaïques et de revendre le surplus d'électricité au réseau électrique au tarif de 21 F/kWh.

► EEC, UN PARTENAIRE ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE DE SES CLIENTS.

EEC, filiale du groupe ENGIE, partenaire historique de la Nouvelle-Calédonie dans la distribution d'électricité, se positionne comme acteur de référence de la transition énergétique en Nouvelle-Calédonie.

CETTE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE S'ARTICULE AUTOUR DE 3 MAÎTRES MOTS :

> SOBRIÉTÉ

Par des campagnes de presse, son site web (www.eec.nc), ses lettres d'information trimestrielles aux clients, EEC mène depuis plusieurs années des actions fortes de sensibilisation de ses clients sur les moyens de réduire leur consommation d'électricité.

Cette sensibilisation est portée par des outils de simulation de facture, la promotion de « bons gestes » pour faire des économies d'énergie, des conseils aux clients en agence, et le développement du compteur rechargeable Kiwatt.

> EFFICACITÉ

Parallèlement à ses actions visant à la sobriété énergétique, EEC offre à ses clients commerciaux et industriels, ainsi qu'aux collectivités locales, toute une gamme de produits visant une meilleure efficacité énergétique de leurs installations, comme la réalisation d'audits énergétiques, l'optimisation de puissance, la gestion et le suivi des consommations d'un parc de bâtiments, au travers d'outils de gestion modernes et innovants.

> RENOUELABLE

De l'éolien au photovoltaïque, en passant par les biocarburants (copra, huile de friture usagée), le Groupe ENGIE en Nouvelle-Calédonie - via sa filiale Alizés énergie - s'engage toujours plus dans le développement d'énergies propres, décarbonées et renouvelables.

► L'INTERVIEW DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ EEC PHILIPPE MEHRENBARGER



LE CONSOMMATEUR
INDIVIDUEL DEVIENT
ACTEUR DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



Pourquoi une entreprise comme EEC se lance dans l'installation de panneaux solaires ?

Notre métier comme beaucoup de métiers « traditionnels » est en pleine mutation. Aujourd'hui l'électricité est produite par de grosses unités de production puis transportée sur de longues distances et distribuée à nos clients finaux dans un sens unique de circulation. Demain l'électricité circulera dans les 2 sens : du producteur vers le consommateur, ainsi que du consommateur (producteur) vers le consommateur. Le consommateur individuel devient acteur de cette transition énergétique. L'offre solaire d'EEC s'inscrit dans cette perspective.

Les attentes de nos clients évoluent. Nos clients attendent désormais plus que la fourniture d'énergie jusqu' « à leur compteur ». Ils souhaitent des conseils pour optimiser leurs consommations, des services innovants et une gestion simplifiée de leur relation avec leur fournisseur d'énergie via l'utilisation d'outils web. Ils souhaitent aussi pouvoir produire une partie de leur énergie.

Cette démarche s'inscrit aussi dans notre souhait d'être moteur et un acteur de référence dans le domaine de la transition énergétique en Nouvelle-Calédonie.

Que compte apporter EEC à ses clients par cette offre ?

Depuis un certain nombre d'années, EEC reçoit un nombre croissant de sollicitations de la part de ses clients pour pouvoir installer des panneaux solaires sur leurs toitures. Avec la publication de l'arrêté du gouvernement, EEC va pouvoir répondre à leurs attentes, et aller plus loin en les accompagnant jusqu'au bout dans la réalisation de ce projet. Avec l'offre EEC nos clients font le choix d'une offre tout compris, en toute sérénité, réalisée par des professionnels.

N'est-il pas surprenant d'une entreprise comme EEC dont le métier est de vendre de l'énergie de proposer à ses clients de la produire eux-mêmes ?

Comme précisé tout à l'heure, notre métier est en pleine mutation. C'est une tendance mondiale générale à laquelle la Calédonie n'échappera pas. Nous voyons cette mutation comme une opportunité et non un risque pour notre business. Nous devons adapter notre modèle économique et faire évoluer nos offres.

► UN PARTENARIAT AVEC LA BCI

Pour permettre à ses clients de bénéficier de conditions d'emprunt préférentielles, EEC a signé une convention de partenariat avec la BCI. Cela permettra de rendre cette offre accessible à des clients qui ne pourraient pas financer une installation solaire sur fonds propre. « Il était très important pour la BCI de s'engager aux côtés d'EEC pour permettre aux calédoniens d'accéder à cette énergie verte et d'avenir qu'est le photovoltaïque » explique Thierry Charras-Gillot, Directeur Général de la BCI.

L'offre solaire EEC

L'offre solaire que lance aujourd'hui EEC s'intègre pleinement dans cette volonté de se positionner comme acteur de référence de la transition énergétique en Nouvelle-Calédonie.

Par cette offre, EEC contribue et favorise l'émergence d'un client «consomm'acteur» soucieux de maîtriser ses dépenses et consommations en énergie et acteur producteur d'une énergie 100 % verte et décarbonée.

► LE DÉTAIL DE L'OFFRE SOLAIRE EEC

EEC propose aux particuliers d'équiper leur toiture de panneaux solaires pour leur propres besoins en énergie, et rachète le surplus de production.*

• Un investissement rentable

- Une facture d'électricité réduite de 50% à 70%** : en moyenne, 6 000F de moins sur la consommation mensuelle d'énergie, et 1 000 à 4 000F de revenu par revente du surplus (Prix de rachat garanti de 21 F / kWh fixé par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie)
- Une déduction fiscale au titre de l'amélioration de l'habitat : jusqu'à -40% du montant de l'investissement sur les impôts
- Des conditions d'emprunt préférentielles négociées avec la BCI : TAEG de 3.5% sur 5 ans

• Un choix responsable

- Une énergie 100% verte et locale
- Un matériel de qualité, installé par des spécialistes, et garanti
- L'expérience d'ENGIE, l'un des leaders mondiaux de la transition énergétique

• Un choix d'avenir

- Réduction de la dépendance au prix de l'électricité
- Valorisation du patrimoine immobilier

**EEC propose
un accompagnement
à travers tout le processus :
étude de faisabilité, devis, démarches administratives,
installation et service après-vente**

* Pour les particuliers, rachat garanti par le distributeur d'électricité, EEC ou ENERCAL, selon le lieu de résidence

** Economie sans engagement contractuel, calculé sur base d'un client avec une consommation électrique de 4000 kWh/an, une production de l'installation de 1400 h / an, un profil de consommation domestique moyen et une installation solaire de 2 à 3 kWc



UN PROJET EN 5 ÉTAPES

1 ELABORATION DU PROJET

Nos conseillers se déplacent gratuitement au domicile pour étudier la faisabilité du projet, effectuer un bilan solaire et conseiller sur l'équipement en fonction des besoins.

2 DEVIS

Si toutes les conditions d'installation sont favorables, un devis est adressé sous quelques jours.

3 DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Nos équipes prennent en charge les démarches administratives, avant et après l'installation :

- accord de raccordement du distributeur d'énergie (EEC ou ENERCAL),
- demande d'exploitation DIMENC,
- contrat de revente d'énergie*,
- conformité COTSUEL de l'installation solaire.

4 INSTALLATION

L'installation de l'équipement est effectuée par des professionnels.
Durée des travaux : en moyenne 2 jours.

5 MISE EN SERVICE

Après installation du compteur à double sens par le distributeur d'énergie, l'installation est mise en service. L'énergie revendue est déduite directement de votre facture d'électricité.

Un an après installation, EEC transmet un bilan complet de production et de consommation, et conseille sur l'entretien à effectuer.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

WWW.EEC.NC

**OU CONTACTEZ NOS CONSEILLERS AU :
46 36 36**

CONTACT PRESSE :

Catherine RADOVANOVICH

Secrétaire de Direction

Email: catherine.rado@eec.nc

Tél. : 46 35 21 / 78 49 75



www.eec.nc



*Conditions particulières au contrat d'abonnement Basse Tension avec le distributeur d'énergie